

[DISSERT] De quelles manières protéger la Constitution ?

Par chlochette, le 19/10/2013 à 18:40

Bonsoir à tous,

Je viens sur ce forum pour obtenir vos avis quant à mon plan sur le sujet " De quelles manières protéger la Constitution ?"

Voici mon plan:

- I Une constitution protégée par un principe de supériorité
- A) La hiérarchie des normes: le bloc de constitutionnalité
- B) à l'égard du droit communautaire
- II- protection par différentes procédures
- A) La révision
- B) le contrôle de constitutionnalité

qu'en pensez vous ? Merci de votre aide

Par chlochette, le 19/10/2013 à 18:51

En fait j'ai plein d'idées, je sais qu'il faut parler de la révision, du contrôle a priori/ a posteriori, du contrôle de constitutionnalité, du bloc, du droit communautaire, des traités etc mais j'arrive vraiment pas à regrouper tout cela dans un plan pertinent... si jamais vous avez une idée, cela m'aiderai, à trouver les deux grands axes..

Par Booker, le 20/10/2013 à 01:37

Ton plan me parait pas mauvais, mais à ta place je reformulerais pour rendre ta réflexion plus apparente. En gros :

I)

- A) En droit interne
- B) """ vis à vis du droit externe

II) assurer sa pérennité ...

Bon courage.

Par chlochette, le 20/10/2013 à 08:56

D'accord, merci beaucoup de ta réponse!

Mais je me posais une question, je sais que concernant le contrôle de constitutionnalité il y a énormément de chose à dire... ne vaudrait-il pas mieux que je consacre une partie entière la dessus ?

Par chlochette, le 20/10/2013 à 11:09

Peut-être vaudrait il mieux faire une partie sur le contrôle de constitutionnalité, et une sur la révision constitutionnelle ?

Par Guitfun, le 20/10/2013 à 20:57

Bonsoir,

Je suis d'accord avec Booker, ton plan ne reflète pas d'analyse, mais une description, un cours. La dissertation juridique n'est pas une récitation de cours. Prenons un sujet comme "La Constitution". Imaginons que tu n'a pas de limite de temps, tu connais tout ce qu'il faut savoir concernant la Constitution : tu peux dire tout ce que tu veux, s'il n'y a pas d'analyse, tu n'aura pas la moyenne.

L'analyse/la démonstration/la réflexion est la clé de voûte de la dissertation : quel est l'intérêt de donner une dissertation si c'est pour synthétiser ton cours ?

Bref, il faut que ton plan ne reprenne pas des titres de cours : le régime juridique de..., la séparation des pouvoirs, la Constitution, le juge judiciaire, la compétence du juge judiciaire.

Il faut des titres réfléchis : la reconnaissance de..., la consécration de..., la négation de..., L'Etat de droit : instrument de protection des Droits de l'Homme, etc.

La recherche d'une problématique est importante : si tu trouve une problématique recherchée, et non une question générale afin d'introduire un maximum d'éléments, ton plan suivra puisqu'il doit répondre à la problématique. C'est simple, les professeurs ne lisent pas les développements, ou très peu :).

C'est tout à fait normal en première année, mais je te jure que si tu comprend cela dès maintenant, tu avancera très très rapidement par rapport aux autres. C'est tout simple, mais très peu font la distinction entre description et analyse.

Par chlochette, le 20/10/2013 à 21:29

Merci Guitfun pour ta réponse. Oui en effet il est vrai que je m'appuie peut être trop du cours.. en fait j'ai du mal à organiser une réponse claire par rapport au sujet. Quant aux questions, j'ai voulu partir d'une question générale (comment la constitution doit elle être garantie en tant que norme supérieure ?) vers une question plus précise (quelles sont les procédures pour protéger cette constitution?)

J'ai eu un support de 5 documents qui évoquaient beaucoup le contrôle de constitutionnalité, le référendum etc.. donc sincèrement je ne vois pas comment organiser d'avantage mes idées sans que ça paraisse une récitation de cours..

- I -La reconnaissance d'un principe de supériorité...
- A) La hiérarchie des normes
- B) La révision de la constitution
- II- ... assurée par un contrôle de constitutionnalité
- A) La modalité
- B) la portée

Par Guitfun, le 21/10/2013 à 09:02

Bonjour,

C'est mieux, les deux parties se répondent mais la première me semble bancale. Pourrais-tu nous donner plus d'information sur ton développement du -l-.

Pour la deuxième partie, on est d'accord, il faut que tu démontre que la modalité et la portée du contrôle assure une protection de la Constitution ? Je ne veux pas de "le contrôle de constitutionnalité c'est..." :).

Je ne peux t'aider que pour le forme.

Par chlochette, le 21/10/2013 à 11:09

Bonjour.

Une fois encore, merci pour votre réponse.

Je pense reformuler pour me concentrer uniquement sur le contrôle de constitutionnalité (on a vu avec nos tuteurs et c'est le mieux à faire parait-il)

Par conséquent, voici le nouveau plan:

- I- La consécration a priori d'un contrôle de constitutionnalité
- A) sur le modèle européen

- B) le champs d'application
- II- L'instauration d'un contrôle de constitutionnalité a posteriori
- A) le modèle américain
- voie d'exception
- B) la révision
- -QPC

Par faye, le 06/06/2016 à 19:02

BONJOUR les amies je suis ravi de partager avec vous la juristudiant en faite je voudrais savoir si mon plan est bon

sujet:les différentes manifestation de la protection de la constitution.

I/les moyens de controle

A/exception d'inconstitutionnalité

B/controle par voie d'action

II/les organes chargés du controle

A/les organes politiques

B/les organes juridictionnels

Par Mohamed-Jamin, le 01/01/2017 à 12:19

Bonjour et bonne année. Mon plan se construit comme ceci:

I-La protection juridictionnelle de la constitution

II- La protection non juridictionnnelle de la constitution

Par Isidore Beautrelet, le 01/01/2017 à 13:20

Bonjour et bonne année.

Et quelles seraient vos sous parties ?

Par LouisDD, le 19/04/2017 à 19:06

Salut

Je supprime un message qui n'a rien à faire ici.

Bye

Par Isidore Beautrelet, le 20/04/2017 à 08:20

Bonjour

Moi qui espérait que "Mohamed-Jamin" était revenu pour enfin nous dire quelles étaient ses sous parties.

Je ne sais pas si je vais me remettre de cette fausse joie![smile4]